

---

## **Des marchands de bétail d'Abidjan dénoncent un réseau d'extorsion autour du nouvel abattoir d'Anyama**



L'Union régionale des sociétés coopératives de marchands de bétail d'Abidjan (URSCMABA) a exprimé, samedi 2 novembre 2024 au centre pilote de Port-Bouët à Abidjan, son indignation face aux pratiques d'extorsion de fonds auxquelles sont soumis certains commerçants autour du nouvel abattoir d'Anyama.

Selon le vice-président de l'URSCMABA, Toé Seydou, des sommes conséquentes sont illégalement exigées par des individus opérant dans l'ombre, en échange de l'autorisation d'accéder aux installations de cet abattoir, vitales pour leurs activités commerciales, depuis la note de mise en demeure émise par le district autonome d'Abidjan.

« Nous déplorons l'action de certains individus qui extorquent de l'argent aux commerçants en leur demandant 125 000 FCFA et leurs pièces d'identité, leur promettant des terrains sur le nouveau site de l'abattoir

---

d'Anyama. Nombreux sont les bouchers, ayant perdu leur dortoir à l'abattoir de Port-Bouët, qui, devenus vulnérables, tombent dans le piège de cette escroquerie », a dénoncé M. Toé, exhortant le district à ouvrir une enquête sur cette affaire.

Il a mis en garde les commerçants qu'un site dédié à un abattoir ne saurait être converti en zone de logements économiques.

Un autre point d'extorsion soulevé concerne l'accès aux enclos de cette infrastructure.

Plusieurs marchands ont signalé, au cours de la réunion, avoir été approchés par des individus leur demandant de s'acquitter d'un montant de 500 000 FCFA pour obtenir l'accès à ces enclos.

Pierre Méléde